



CONSEIL MUNICIPAL
Place de l'Hôtel-de-Ville2
Case Postale 512
1870 Monthey

Sion, le 25 octobre 2018

Concerne : Démolition du Buffet de l'AOMC et de sa terrasse

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers,

Par la présente, l'Association de Patrimoine suisse, section Valais romand, vous notifie qu'elle soutient fermement l'opposition déposée par l'Association du Vieux-Monthey en date du 4 octobre 2017, relative à la mise à l'enquête de la démolition du Buffet de l'AOMC et de sa terrasse, selon le dossier déposé par M. Tommaso Bonaccorsi.

En notre qualité de défenseurs du patrimoine, il nous paraît important de souligner le caractère identitaire du Buffet de l'AOMC : il est le ***seul et dernier témoin du passé ferroviaire en ville de Monthey***. De plus, cet objet, qui fait partie de l'inventaire communal ***des sites construits à protéger, présente un intérêt historique et architectural incontestable***. Nous relevons que le Buffet de l'AOMC a fait l'objet de plusieurs restaurations, dont celles effectuées entre 2008 et 2010. Loin d'utiliser ces restaurations comme un élément en défaveur de la conservation du bâtiment, nous estimons, au contraire, qu'elles prouvent que Monthey a été sensible à ce patrimoine et qu'elle a voulu le conserver. En cela, les autorités suivaient les recommandations sans ambiguïtés de l'Inventaire communal cité. Nous espérons qu'elles continuent dans cette voie.

Dès lors, nous nous posons la question s'il n'y a pas d'autres solutions envisageables pour sauvegarder ce témoin du passé que de le vouer à la destruction ?

Nous espérons vivement que vous serez sensibles aux arguments invoqués par l'Association du Vieux-Monthey et que vous prendrez en considération leur requête.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Magali Reichenbach
Présidente – Patrimoine suisse, section Valais romand